

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE MOUDÉYRES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES
SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2025
DCM 2025 / 033**

Nombre de membres

Date de convocation : 08 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze du mois de décembre à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

Présents : CELLE Éric CHANAL Fabrice DESCAMPS Véronique
GENTES Laurent GRAIL Jérôme PERBET Yoann

Absent(s) excusé(s):

Absents : DALENS Gérard, GIROUD Florence, ROUSSET Cédric

Secrétaire de séance : GRAIL Jérôme

RÉNOVATION DU PRESBYTERE ET PLAN DE FINANCEMENT

Suite au départ des locataires qui occupaient les deux logements communaux du presbytère, Monsieur le Maire explique au conseil qu'il serait opportun de lancer des travaux de rénovation du bâtiment et notamment des travaux d'isolation thermique (combles, menuiseries...).

Ces logements sont actuellement très énergivores. Le diagnostic énergétique réalisé en 2023 les classe en catégorie E et F.

Le bâtiment, rénové à la fin des années 80, ne répond plus aux normes de consommation et de confort qui permettraient d'attirer de nouvelles populations. Il s'agit d'offrir de meilleures conditions d'habitabilité en centre-bourg. Ainsi, la commune de Moudeyres souhaite réaliser des travaux nécessaires et s'inscrire dans une démarche vertueuse de réduction de la consommation énergétique des bâtiments.

Monsieur le Maire expose les dispositifs permettant de bénéficier d'aides financières.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **Valide** le projet de rénovation des deux logements du presbytère pour un montant estimatif de 98 000 € HT ;
 - **Prévoit** cette somme au budget communal 2026 ;

AR Prefecture

043-214301442-20251215-2025_033-DE
Reçu le 17/12/2025

- **Décide de déposer :**
 - un dossier de demande de subvention auprès du Groupe d'Action Locale du Velay au titre du programme LEADER pour un montant de 15 000 € par logement soit 30 000 € ;
 - un dossier de demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2026 : 40 % soit un montant de 39 200 € ;
 - un dossier de demande de subvention au Département au titre du CAP43 : 9.3 % soit un montant de 9 200 € ;
- **Autorise le Maire à exécuter cette décision et à signer tous les documents nécessaires, avec un plan de financement comme suit :**
 - 39 200 € DETR 2026 soit 40 %
 - 30 000 € GAL Velay (Leader) soit 30.61 %
 - 9 200 € CAP43 (Département) soit 9.3 %
 - 19 600 € Autofinancement de la commune soit 20.09 %

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent GENTES



AR Prefecture

043-214301442-20251215-2025_033-DE
Reçu le 17/12/2025